Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

Secrétaire de séance :

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_11-DE

35/11 – 27 mai 2025

Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) 2023-2028

Le rapporteur,

- rappelle l'opération de réalisation d'un réseau de chaleur, qui alimentera des bâtiments en chauffage et eau chaude, a obtenu un permis de construire PC3521024M0006 le 07 juin 2024. Le projet est basé sur un positionnement de la chaufferie sur le terrain devant le gymnase Louison Bobet. Ce positionnement a été choisi par rapport au foncier disponible pour accueillir la chaufferie, son silo et pour sa position centrale sur le projet. Pour le projet, une étude de giration a été réalisée pour vérifier la faisabilité des livraisons et estimer l'impact sur les places de stationnement.

- rappelle les bâtiments à raccorder au réseau de chaleur sont :
  - La mairie,
  - Le groupe scolaire Guy Gérard,
  - Le gymnase Louison Bobet,
  - La médiathèque,
  - La salle de la Grange du Logis,
  - La salle de la Métairie.

- informe que l'estimation de l'opération est de **1 193 782,31 € HT**, décomposée comme suit :

  - Travaux pour un montant de 1 114 107,21 € HT,
  - Missions de maîtrise d'œuvre et d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination pour un montant de 79 675,10 € HT.

- il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de France Chaleur Urbaine (ADEME) :	416 260,00 € HT, soit 34,87%
- Subvention au titre de la D.S.I.L. (Etat) :	200 000,00 € HT, soit 16,75%
- Subvention au titre du C.D.S.T. 2023-2028 (Département) :	274 750,00 € HT, soit 23,02%
- Part communale :	302 772,31 € HT, soit 25,36%
Soit :	**1 193 782,31 € HT, soit 100,00%**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

- explique que cette opération fait partie des projets proposés, par Pacé, au sein du Comité de secteur Nord-Ouest métropolitain, dans le cadre de l'élaboration du Contrat départemental de solidarité Territoriale 2023-2028 conclu entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole. La commune de Pacé a obtenu une enveloppe financière de 274 750€ d'inscription au contrat. Il est nécessaire de déposer un dossier de subvention auprès des services départementaux afin d'obtenir les versements de fonds correspondants. Le présent bordereau constitue la demande officielle d'aide financière.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*
Vu l'annexe 2 du Contrat départementale de solidarité territoriale 2023-2028 du Département d'Ille-et-Vilaine ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_11-DE

APPROUVE :
les modalités de financement définies ci-dessus relative à l'opération de réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur ;

SOLLICITE :
la subvention, au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) 2023-2028, d'un montant de 274 750,00 € ;

AUTORISE :
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)